

L'an deux mille vingt-trois, le 31 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 25 mai 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 27
 Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Alexandre MARSAT ayant donné procuration à Monsieur Laurent PERADON, Ludovic ARMOËT ayant donné procuration à Monsieur Michaël DAVID, Marjorie CARVEL ayant donné procuration à Madame Anne LEPINE, Saïd SAÏDANI ayant donné procuration à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné procuration à Madame Marie HATTRAIT, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Olivier COMMARIEU, Jean-Pierre BERTEAU ayant donné procuration à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Approbation du Compte Financier Unique 2022 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Ville

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget général de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2023 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		10 387 774,88	1 062 173,64		1 062 173,64	10 387 774,88
Opérations de l'Année	39 186 792,68	40 844 599,75	19 051 419,32	10 985 744,21	58 238 212,00	51 830 343,96
TOTAUX	39 186 792,68	51 232 374,63	20 113 592,96	10 985 744,21	59 300 385,64	62 218 118,84
Résultats de Clôture		12 045 581,95	9 127 848,75		9 127 848,75	12 045 581,95
Reste à Réaliser			1 520 374,36	68 110,00	1 520 374,36	68 110,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

BUDGET ANNEXE 11 990 - LOCATION DE LOCAUX NUS DANS UN HOTEL D'ENTREPRISES						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		0,01				0,01
Opérations de l'Année	58 499,56	58 499,56			58 499,56	58 499,56
TOTAUX	58 499,56	58 499,57			58 499,56	58 499,57
Résultats de Clôture		0,01				0,01
Reste à Réaliser						

BUDGET ANNEXE – POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		2 134,35	222 709,93		222 709,93	2 134,35
Opérations de l'Année	1 094 629,97	1 190 753,46	715 478,07	815 837,06	1 810 108,04	2 006 590,52
TOTAUX	1 094 629,97	1 192 887,81	938 188,00	815 837,06	2 032 817,97	2 008 724,87
Résultats de Clôture		98 257,84	122 350,94		122 350,94	98 257,84
Reste à Réaliser			24 175,30		24 175,30	

BUDGET ANNEXE 11 991 – ESPACE CULTUREL SIMONE SIGNORET						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		1 113,46	8 852,86		8 852,86	1 113,46
Opérations de l'Année	132 290,31	133 141,81	1 443,20	11 944,99	133 733,51	145 086,80
TOTAUX	132 290,31	134 255,27	10 296,06	11 944,99	142 586,37	146 200,26
Résultats de Clôture		1 964,96		1 648,93		3 613,89
Reste à Réaliser						

BUDGET ANNEXE 11 989 – ESPACE RESTAURANT TENNIS						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		42 018,17		2 608,29		44 626,46
Opérations de l'Année	47 959,08	27 343,00	8 743,00	8 916,85	56 702,08	36 259,85
TOTAUX	47 959,08	69 361,17	8 743,00	11 525,14	56 702,08	80 886,31
Résultats de Clôture		21 402,09		2 782,14		24 184,23
Reste à Réaliser						

Ces résultats sont repris au Budget de l'exercice 2023.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023

DELIBERATION N° 2023-66

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Michaël DAVID, il est proposé au Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, de délibérer sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

**26 voix pour
2 abstentions
5 voix contre
1 NPPPV**

Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.**

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230531-2023-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2023
Publication : 07/06/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.